

Prévention de la COVID-19

CYCLISME



PRÉVENIR

1. Rythme envisagé de reprise des activités

- Reprise d'une activité **extérieure individuelle**
- Reprise des activités encadrées rassemblant **5 personnes** maximum encadrement compris

2. Publics concernés

- Praticants et licenciés

3. Activités proposées

- Le cyclisme sur route, le VTT, le BMX
- Une pratique individuelle dans toutes les disciplines du cyclisme pilotée par des entraîneurs à distance
- Formation aux diplômes

Prévention de la COVID-19

CYCLISME



4. Les aménagements de la pratique

- **Pas de partage du matériel individuel** (bidon, casque, gants vélo...)
- Pratiques cyclistes individuelles avec une distanciation de **2 m minimum** entre chaque personne à l'arrêt et **10 m** en roulage, dans les lieux de pratiques ouverts au public
- Limitation au rassemblement de **5 personnes** (encadrement compris)
- Instaurer l'accueil en extérieur exclusivement
- Arrivée des pratiquants en tenue sportive, changement en extérieur (**vestiaires clos**)

PRÉVENIR